



LA SEMAINE DU SAIPER: **16 avril au 20 avril 2018** **contact@saiper.net**

Hors classe http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=37504

La CAPD aura lieu avant le 31 mai 2018.

Conditions à remplir pour accéder à la hors classe

Pour être promuvable à la hors classe, il faut être au 9ème échelon depuis 2 ans au 31/08 de l'année de la promotion.

Il n'est pas nécessaire de se porter candidat, tout PE qui réunit les conditions est promuvable automatiquement.

Il en est avisé via un message sur I-Prof.

1. Avis de l'IEN

Tout PE promuvable aura un avis porté sur son dossier par l'IEN en fonction de sa notation, de son expérience et de son investissement professionnel : très satisfaisant, satisfaisant ou à consolider.

Si une opposition à la promotion se manifeste, elle devra obligatoirement être accompagnée d'une appréciation écrite.

Cet avis sera communiqué à l'enseignant et sera conservé pour les campagnes de promotions ultérieures jusqu'à obtenir la promotion à la hors classe. Cette appréciation donnée en 2018 sera conservée dans le dossier pour toutes les autres campagnes !

Tout PE pourra à présent prétendre à la hors classe mais y accèdera plus ou moins vite selon les appréciations.

2. Appréciation du DASEN

L'IA - DASEN émet un avis : excellent, très satisfaisant, satisfaisant ou à consolider.

Les avis excellent et très satisfaisant seront contingentés par échelon (par ex. 10% d'excellent et 45% de très satisfaisant).

Une opposition à la promotion devra faire l'objet d'un avis motivé et demeurer très exceptionnelle.

Chaque enseignant "promuvable" pourra prendre connaissance sur I-PROF de l'avis émis par l'IEN avant la tenue de la CAPD.

L'IA-Dasen pourra, dans des cas exceptionnels, émettre une opposition à la promotion à la Hors-classe qui ne sera valable que pour la campagne en cours. Cette opposition devra faire l'objet d'un rapport motivé et devra être communiquée à l'intéressé et à la CAPD.

Dans ces conditions, l'ensemble des PE promovables à la HC en 2018 sera soumis à l'appréciation.

Or « l'appréciation sera conservée pour les campagnes de promotion ultérieures si l'agent n'a pas été promu ». De plus, elle relève d'une « prérogative exclusive de l'administration » et « qu'elles n'étaient pas susceptibles de recours ».

Par mesure transitoire, tout en tenant compte de l'appréciation, un barème élaboré nationalement devrait permettre le passage de tous les plus anciens dans la plage d'accueil (9ème, 10ème et surtout 11ème) avant les questions pédagogiques. A voir !

Ensuite en 2018- 2019 il y aura un classement à partir des grilles d'évaluation.

IEN : Postes vacant ou susceptibles de l'être au 1^{er} septembre 2018

SAINT-JOSEPH CIRC. 1DEGR

ATSEM

L'intersyndicale se réunit cette semaine avant de déterminer les actions à mener , notamment sur la commune de Saint Pierre , concernant la diminution du nombre d'ATSEMS présents dans les classes.

Nous encourageons les collègues à remplir le registre santé et sécurité au travail, voir ci-dessous :

Registre de santé et de sécurité au travail

<http://www.saiper.net/blog/2018/04/15/registre-de-sante-et-de-securite-au-travail/>

Le SAIPER organise une RIS le mercredi 18 avril 2018 à 8h30 à l'école Périanayagom à Saint Louis, quartier la palissade 0692 863 036 ou 0692 317 800.

GREVE JEUDI 19 AVRIL 2018

Le bureau du SAIPER a décidé de se joindre à ce mouvement de grève pour dénoncer la politique gouvernementale. Si vous souhaitez participer à ce mouvement, vous pouvez déposer votre intention de faire grève ce lundi 16 avril 2018.